

[Dernière mise à jour : 8 octobre 2020]

Statuts du Centre « Algèbre, Géométrie et Interactions Fondamentales »

Article 1. Objectifs généraux

Il est créé un Centre interdisciplinaire en Algèbre, Géométrie et Interactions Fondamentales de l'Université de Mons (AGIF), ci-après dénommé le « Centre » qui a pour objectif de coordonner et de promouvoir la recherche et la formation doctorale dans ces disciplines.

Les modes d'action du Centre sont notamment :

- l'exécution de travaux de recherche ;
- la présentation de projets de recherche ;
- les demandes de subsides et financements ;
- l'organisation de conférences scientifiques ;
- l'organisation de séminaires de travail ;
- la mise en commun des équipements nécessaires à la recherche.

Article 2. Objectifs spécifiques

Les activités de recherches du Centre se déploient sur des domaines, en étroites connexions, liés aux sciences mathématiques et aux sciences physiques des interactions fondamentales.

Parmi les sciences mathématiques, on peut citer les représentations galoisiennes géométriques, la théorie géométrique et topologique des modèles, la théorie des modèles, l'analyse fonctionnelle et les interactions avec l'analyse harmonique et l'analyse complexe, etc.

Pour les sciences physiques, on peut citer les aspects théoriques des particules élémentaires, les solitons et les équations différentielles non linéaires, les théories effectives de l'interaction forte, les méthodes de résolution des équations quantiques, la physique nucléaire, les aspects quantiques de la gravitation, la théorie des champs de spins élevés et la théorie des cordes, la modélisation des structures atomiques complexes, les données atomiques pour l'astrophysique et la physique des plasmas, etc.

Article 3. Membres fondateurs

Les membres fondateurs sont M. Y. Brihaye, M^{mes} É. Daubie, C. Finet, MM. C. Michaux, P. Quinet, C. Semay, P. Spindel, M^{me} M. Volkov.

Article 4. Services et membres du Centre

Le centre comprend les services de Géométrie algébrique, de Logique mathématique, de Mathématiques appliquées, de Physique Atomique et Astrophysique, de Physique nucléaire et subnucléaire (y compris le groupe de Physique des particules élémentaires) et de Physique de l'univers, champs et gravitation.

a) sont membres effectifs du Centre, tous les membres du personnel académique, scientifique et administratif affectés aux services composant le Centre.

b) sont membres adhérents du Centre, les personnes qui désirent participer à des recherches ou des formations doctorales dans les domaines définis à l'article 2 et dont la candidature est acceptée par le conseil de direction du centre.

Article 5. Gouvernance

Le conseil de direction du Centre est l'organe qui le gère administrativement. Il est constitué des membres du personnel académique, des membres du personnel scientifique nommés à titre définitif et des permanents FNRS attachés aux services composant le Centre. Le conseil de direction désigne, pour une durée de deux ans, un directeur, un directeur adjoint et un secrétaire qui constitueront le conseil de gestion et dirigeront collégalement le Centre.

Le conseil de direction du centre est convoqué chaque fois que la gestion du Centre le nécessite, soit à l'initiative du conseil de gestion, soit à la demande conjointe de trois membres (effectifs ou adhérents) du Centre.